

**Motion du Conseil de l'Institut de Psychologie
relative aux Capacités d'accueil de la mention
Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique
dans le cadre de la campagne "Mon Master" 23-24**

Dans le cadre de la campagne "Mon Master" 2023-2024, les équipes pédagogiques de l'Institut de Psychologie ont fait remonter à la Direction de la Formation leurs demandes de modifications des paramètres relatifs à leurs formations, notamment une réduction de la Capacité d'Accueil Limitée (CAL) pour la première année du Master *Psychologie : Psychopathologie Clinique Psychanalytique*, ramenant cette capacité de 160 à 120 places. **L'ensemble de ces paramètres, et notamment cette réduction d'effectif, à reçu un vote favorable unanime des membres élus du Conseil de l'Institut de Psychologie, y compris des représentants étudiants, ce mardi 14 novembre 2023.**

Or, le Conseil a également été informé du refus, par la Vice-Présidente en charge de la Formation, de soutenir cette demande de réduction d'effectifs au motif que la filière Psychologie est trop en tension pour que la capacité d'accueil totale de ses masters soit réduite.

Les membres du Conseil de l'Institut de Psychologie souhaitent attirer l'attention des élus des Conseils Centraux sur l'arbitraire de cette décision qui ferait fi de l'ensemble des arguments évoqués par l'équipe pédagogique concernée lors d'une réunion ayant eu lieu la semaine dernière avec la Directrice des Études :

- La diminution de la CAL de ce Master n'est qu'un retour à l'effectif de la formation tel qu'il existait jusqu'en 2019 et l'entrée en vigueur de la sélection à l'entrée du M1 (soit une capacité d'accueil de 90 étudiants en Master PRO. et une capacité d'accueil de 25 étudiants en Master RECHERCHE). L'augmentation de la CAL à 160 étudiants en M1 avait alors été consentie par l'équipe pédagogique pour absorber progressivement, en quelques années, le flux des étudiants qui, bien qu'inscrits en M1, n'accédaient pas au M2. Nous tenons à alerter les membres élus des Conseils Centraux quant aux risques que ferait peser sur l'institution le fait de confondre exceptionnel et pérenne ;
- Cette CAL transitoire à 160 met en grande difficulté nos collègues en charge de cette formation. Les taux d'encadrement à l'Institut de Psychologie sont en effet parmi les plus faibles de notre Université, et le coût de la gestion d'un tel effectif en master est excessif sur bien des aspects. Sur le plan humain, d'abord, cet effectif pose un problème sérieux de souffrance au travail et d'épuisement professionnel qui affaiblit l'équipe pédagogique et ralentit la progression de carrière de ses membres, faute de temps à consacrer à la recherche. Sur le plan réglementaire, par ailleurs, on ne saurait s'étonner qu'il soit compliqué pour nos collègues de respecter des contraintes (de calendrier, de MCCC, etc.) pensées à l'échelle institutionnelle pour des masters d'effectifs en moyenne quatre fois plus faibles, or ces difficultés sont à l'origine de nombreux recours administratifs qui ont un coût réel pour l'Université. Sur le plan pédagogique, enfin, le taux d'encadrement en psychologie clinique (de l'ordre de 37%) ne permet pas de consacrer un temps suffisant à chaque étudiant pourtant amené à devenir psychologue, donc à intervenir auprès d'individus vulnérables, ce qui altère inévitablement la confiance des professionnels de terrain envers la formation.

- La CAL de 160 au sein de ce master (qui s'ajoute à celles de tous les autres masters proposés à l'Institut de Psychologie) est trop élevée par rapport aux besoins des terrains de la région lyonnaise, ce qui a une double conséquence : la grande difficulté pour les étudiants, d'abord, de trouver des stages pourtant essentiels à leur formation et à leur diplomation, et la précarité importante, ensuite, avec laquelle les jeunes psychologues s'insèrent dans la vie active. Le nombre important d'étudiants dans ce Master contribue en effet à leur difficulté à trouver des stages professionnels validant leur diplôme. Ainsi, on constate un taux de redoublement important lié à la difficulté de trouver un stage. D'autre part, le nombre trop important de diplômés mis sur le marché du travail fragilise la profession de psychologue et contribue à sa précarisation. Les organisations syndicales dénoncent ce problème depuis de nombreuses années.

Dans son mail de refus de la diminution de la CAL pour ce master, la Vice-Présidente conseille aux équipes pédagogiques de l'Institut de travailler à la dissociation entre l'obtention du master de psychologie et l'obtention du titre de psychologue d'une part, et à la diversification des débouchés de la filière d'autre part. Le premier point est sans objet : réglementairement, l'obtention du master est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'obtention du titre de psychologue. Or, l'immense majorité des étudiants qui entrent dans notre formation en licence s'y lance pour devenir psychologue, pas pour obtenir un master de psychologie, et la dissociation entre l'obtention du diplôme et l'obtention du titre ne règle en rien le problème du taux de pression à l'entrée en master. Concernant le second point, outre qu'il trahit une méconnaissance de la réalité des compétences auxquelles préparent nos formations, le Conseil de l'Institut de Psychologie s'alarme quant au fait que les équipes pédagogiques ne reçoivent jamais les résultats détaillés des enquêtes menées par l'Université sur l'avenir de ses diplômés. Celles-ci montreraient pourtant sans aucun doute que la diversité des débouchés de nos formations est déjà largement effective, sans régler, elle non plus, le problème du taux de pression à l'entrée des M1. De plus, nous ne devons pas perdre de vue qu'un master est une formation spécialisée, contribuant de facto à limiter la diversification des débouchés.

Le Conseil de l'Institut de Psychologie dénonce donc le mépris avec lequel sont traitées les décisions du Conseil et des équipes pédagogiques de notre composante, pourtant mûrement réfléchies et reflétant les réalités des besoins et de nos formations. Les arguments évoqués par la Vice-Présidente Formation nous paraissent caduques et relèvent d'une posture incompréhensible consistant à faire peser, une fois de plus, sur les personnels de l'université déjà à bout de souffle, le poids de contraintes paradoxales issues de considérations politiciennes très éloignées de la réalité de notre travail qui desservent l'Université, ses composantes, l'avenir effectif de ses étudiants et, dans le cas présent, la profession même de psychologue.

Les membres du Conseil de l'Institut de Psychologie restent ouverts au dialogue avec l'équipe présidentielle et la direction de la formation mais appellent donc les membres élus des Conseils Centraux à VOTER CONTRE la proposition qui leur est faite de maintenir la CAL du Master *Psychologie : Psychopathologie Clinique Psychanalytique* à 160, et à exiger sa réduction à 120 pour faire respecter les décisions pédagogiques des collègues compétents en la matière et approuvées unanimement par nous, ceci dans un souci de protection des formations, des étudiants, et des personnels de notre Université.